



Le livret - mode d'emploi -

Le livret fédéral doit être rempli par l'animateur. Il doit être validé :

- au verso par le président du club (responsabilité juridique)
- puis envoyé au comité départemental pour validation (responsabilité FSQT),
- puis au niveau fédéral pour validation de l'ensemble des critères et enregistrement. A l'issue de ce parcours le livret est retourné à son titulaire qui le conservera. Chaque année le titulaire du livret doit actualiser son livret à l'aide de fiches vierges. Le livret fédéral d'animation est composé de six fiches, il a pour but de connaître le parcours de

Fiche animateur

Cette fiche atteste que l'animateur assume une responsabilité d'animation sportive, elle consigne le type d'activité et le public, elle recense le nombre d'heures d'animation sur la saison sportive.

Fiche formateur

Cette fiche est remplie par le responsable de formation. Elle certifie la responsabilité en tant que formateur lors d'une session de formation (stage, formation sur le tas...)

La validation de la fiche « animateur » permet d'obtenir la carte d'animateur fédéral :



Fiche organisateur

Cette fiche atteste le niveau d'implication dans la vie associative de l'animateur. Cela peut être dans la section, le club, une commission départementale, une commission fédérale.

Fiche pratique des activités physiques et sportives

Elle a pour but de connaître le parcours sportif de l'animateur.

Fiche formation FSQT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation FSQT : stages, journée thématiques, formation sur le tas...

Fiche formation hors FSQT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation hors FSQT (BAFA, BEATEP, AFPS...). Cette fiche peut attester ainsi, la qualification, le diplôme obtenu.

Le livret rempli, il doit être validé par le club puis retourné au comité départemental pour le faire valider qui le transmettra à la fédération.